



Bienvenue chez les fous.

Pour rire **ET** pour pleurer, il faut lire l'ouvrage de Philippe Eliakim¹. L'hexagone étant le pays le plus fonctionnarisé au monde², il n'est pas étonnant que pour occuper tout ce monde, la production de normes, textes et interdictions de tout poil soit quasiment le seul secteur où notre beau pays devance la planète entière. Les chiffres donnent le vertige : 400 000 règles et contraintes disséminées dans 22 334 articles de loi, 137 219 articles de décrets, des dizaines de milliers de textes de toute nature parsemés dans 64 codes ! Leur application représenterait chaque année 3,7% du PIB soit 70 milliards d'euros ponctionnés sur les entreprises et les contribuables. *«La démographie énarquique considère que c'est à elle de régler les problèmes en ne faisant pas confiance aux citoyens»*. En outre, notre société est devenue tellement obsédée par le risque zéro et l'aléa que la judiciarisation est devenue la règle devant la moindre contrariété.

Le sauvetage de la planète occupe une part non négligeable de ce tsunami de contraintes. La seule adoption d'un «plan climat-énergie» obligatoire depuis le Saint Grenelle de l'environnement dans les communes de plus de 50 000 habitants, reviendra entre 60 000 et 120 000 euros à chaque municipalité en frais d'expertises et de bureaux d'études. Les DREAL, 22 en France, ont quasiment le droit de vie ou de mort sur tous les projets de développement économiques. Depuis l'adoption de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, *«les jusqu'au-boutistes de l'écologie ne chôment pas et demandent de faire du grenelle partout sur tous les sujets»*.

Le bâtiment n'échappe pas à la norme salvatrice. Depuis le 1^{er} janvier 2013 une norme d'isolation thermique unique au monde, 1370 pages bourrées d'algorithmes et de formules mathématiques quasi quantiques, va renchérir le coût des nouvelles constructions de 15 voire 20%. La hausse est d'autant plus importante que les surfaces sont modestes. La relance du bâtiment attendra donc.

La truille du procès rédempteur touche évidemment la santé. Le Bisphénol A (BPA), a fait l'objet d'un raz de marée d'indignation et de normes. Sauf que, en dehors des nouveau-nés, le rôle du BPA est nul dans l'obésité, le diabète, la reproduction et le cancer du sein d'après l'Anses, la FDA et l'Efsa. Peu importe, nos apôtres sécuritaires obligent les industriels français de l'emballage à abandonner le BPA pour des substances alternatives dont l'innocuité n'est même pas démontrée ! Le marché international de la conserve qui utilise toujours le BPA, se réjouit de notre perte de compétitivité et des délocalisations prévisibles. Les conserves *not made in France* seront à n'en pas douter, bloquées aux frontières.

Ph. Eliakim nous rappelle l'épisode de la pilule Diane 35 qui est à l'origine de 7 décès et 113 embolies pulmonaires en 35 ans ! L'aspirine est 10 fois plus dangereuse, saignements gastro-intestinaux et intracrâniens dans 2 cas/1000, voire des hépatites fulminantes. Toujours aucune interdiction en vue.

Intéressons nous aux établissements de soins en proie à d'énormes difficultés³. Il faut savoir que des tonnes d'obligations normatives pèsent sur les hôpitaux et les cliniques comme la certification des établissements de santé menée par la Haute Autorité de Santé (HAS) dont la vocation est d'améliorer la prise en charge des patients. Nul ne songe à contester le fond de cette démarche sauf lorsque l'énergie des acteurs de terrain déjà fortement sollicitée par des montagnes de papiers à cette occasion est aspirée par le sauvetage prioritaire de la planète passant avant le malade. *"La qualité des soins ne doit pas être atteinte aux dépens de l'environnement"* selon la Ministre de la santé et des sports, phrase inoubliable prononcée le 27 octobre 2009 lors de la signature de la convention portant engagement des établissements de santé dans le cadre du Grenelle de l'environnement (il est partout vous dis-je). Les cancéreux par exemple devront bientôt s'acquitter d'une écotaxe au motif

que leur chimiothérapie et /ou radiothérapie sont hautement toxiques pour l'environnement (effluents, déchets radioactifs...).

Pour en revenir à l'accréditation, des heures de réunions (médecins, infirmières, ingénieurs qualité, cadres, administratifs voire usagers), sont nécessaires pour venir à bout des 8 critères du chapitre 1 «*Management de l'établissement du manuel de certification concernant le développement durable*⁴ ». Tout y passe, le meilleur étant le critère correspondant aux achats éco-responsables et approvisionnements. Le groupe de travail désigné volontaire (plus personnes n'a envie d'en être) doit se poser doctement les questions suivantes :

- *L'établissement prend-t-il en compte l'environnement dans ses achats ?*
- *Les besoins préalables sont-ils clairement identifiés en associant les acteurs concernés ?*
- *L'établissement intègre-t-il des critères sociaux et environnementaux dans le choix des fournisseurs ?*
- *La sélection des fournisseurs est-elle formalisée et connue des différentes parties,*
- *Existe-t-il une contractualisation de la relation avec les fournisseurs ?*

Tout ça occupe 4 tableaux, 22 documents de preuve, 19 questions à se poser et 13 observations de terrain. Ceci n'étant qu'une infime partie des tonnes de documents à remplir pour espérer voir son établissement être certifié.

Impitoyable et /ou impayable, l'HAS nous fait remarquer que: «*les établissements ne doivent pas s'empêcher de se questionner sur le développement durable à travers les autres critères*» !!! Vu le bazar ci-dessus et la liste invraisemblable de critères à remplir par ailleurs, on n'a pas trop envie d'aller voir ce qui se passe en terme de durabilité pour le reste. Il faut souligner qu'il est désormais plus lucratif, plus *cool* et beaucoup moins risqué de vendre ses services comme auditeur que de faire de la biologie ou de la médecine. C'est plus facile que de mettre les mains dans le cambouis tout en risquant une plainte à tout moment pour non respect d'une norme, recommandation, protocole, procédure, décret, circulaire...

Après le bâtiment, la santé, le double vitrage, les z анимаux et le calibrage des bananes, voici la norme linguistique à l'œuvre⁵. Brigitte Allain, députée écolo, ne supporte plus le terme «*en bon père de famille*» qui comme chacun sait est la porte d'entrée vers un machisme débridé. Donc, vite une loi, votée en 5mn montre en main⁶, «*bonus pater familias*» terminant dans les poubelles de l'histoire. Voilà qui prépare d'autres purges sémantiques. Nous allons bientôt avoir à supporter une année 2015 larmoyante, puisque notre beau pays va accueillir la prochaine conférence sur le climat. Il va donc bien se trouver un(e) élu(e) EE-LV, un(e) excité(e) de chez Greenpeace ou un(e) ami(e)s de la Terre (mais pas des hommes), pour militer contre l'interdiction de prononcer le mot «sceptique» et sa déclinaison «climato-sceptique». Tout est dorénavant possible.

Remercions donc encore une fois ces administrations peuplées de «*serial normeurs*» pour la simplicité des démarches qu'elles nous imposent sur absolument tous les champs touchant de près ou de loin nos existences.

La France est décidément un pays formidablement doué pour e.....der ses citoyens.

TL

Bibliographie

1. Philippe Eliakim. Absurdité à la française. Enquête sur ces normes qui nous tyrannisent. Editions Robert Laffont, 2013.
2. <http://www.contrepoints.org/2014/01/03/152112-au-coeur-du-cancer-francais-la-bureaucratie>
3. <http://www.contrepoints.org/2014/01/03/152082-crise-de-lhopital-et-du-systeme-de-soins-un-etat-des-lieuxvel>
4. http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_916883/contexte-et-enjeux-du-developpement-durable
5. <http://www.contrepoints.org/2014/01/25/154466-suppression-du-bon-pere-de-famille-et-epuration-linguistique>
6. http://www.nosdeputes.fr/14/seance/2720#inter_21658c1535f6e588cff99037a7766e0b

